

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 215

31 janvier 2006

### SOMMAIRE

819 Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	10316	Nareco, S.à r.l., Luxembourg .....	10274
Abcis S.A., Kehlen .....	10288	New Investments S.A. ....	10281
Acedos International S.A., Luxembourg .....	10282	(The) Nile Growth Company, Sicav, Luxembourg	10283
Advanced Research S.A., Bereldange .....	10303	(The) Nile Growth Company, Sicav, Luxembourg	10284
AG Com B, S.à r.l., Luxembourg .....	10288	Nouvelle Technique, S.à r.l., Roeser.....	10274
Agence Immobilière Leurs, S.à r.l., Capellen .....	10310	Omnium Technic Building Operations, Europäi-	
Bakker Van Vorst B.V., S.à r.l., Luxembourg .....	10302	sche Gesellschaft für die Leistungs- und Kosten-	
Bond It S.A., Luxembourg.....	10310	optimierung gebäudetechnischer Anlagen, S.à r.l.,	
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg.....	10302	Luxembourg .....	10288
CMS S.A., Computer Multimedia Software, Stein-		Pennsylvania Holding S.A.....	10317
fort .....	10287	Phoenix Biocycle Industries A.G. ....	10320
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg)		Pils Bar, S.à r.l., Graulinger .....	10310
S.A., Luxembourg .....	10309	Premolo, S.à r.l., Luxembourg .....	10302
Daleiden, S.à r.l., Luxembourg .....	10282	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg.....	10303
Ecoinvest S.A., Luxembourg.....	10287	RMC-Consulting, S.à r.l., Luxembourg.....	10288
Electricité Fogo, S.à r.l., Luxembourg .....	10285	Robinson Holding S.A.....	10274
Elmo International, S.à r.l., Luxembourg .....	10295	S.F. Immobilière S.A., Ehlange-sur-Mess .....	10295
Encore Trier, S.à r.l., Luxembourg.....	10311	Sailmore Marine S.A., Luxembourg .....	10282
EPI Advisory, S.à r.l., Luxembourg.....	10317	Servigest S.A., Luxembourg .....	10291
Eurolux Real Estate S.A., Luxembourg .....	10291	Servigest S.A., Luxembourg .....	10291
European Ciccone S.A. ....	10283	Servigest S.A., Luxembourg .....	10292
European Ciccone S.A., Luxembourg .....	10283	Socadis S.A., Luxembourg.....	10289
(La) Financière Syren Holding S.A., Luxembourg .	10293	Société de Développement Agora S.à r.l. et Cie,	
Gecalux S.A., Luxembourg.....	10289	S.e.c.s., Esch-sur-Alzette .....	10282
Gecalux S.A., Luxembourg.....	10290	Société de Développement Agora, S.à r.l., Esch-	
Green Beta, S.à r.l., Luxembourg.....	10275	sur-Alzette .....	10282
Green Beta, S.à r.l., Luxembourg.....	10281	Société de Participation Construfin S.A., Luxem-	
Hymmo S.A., Windhof .....	10286	bourg .....	10290
ICN International Holdings (Lux), S.à r.l., Luxem-		State Street Management S.A., Luxembourg ...	10287
bourg.....	10317	(The) Steamship Mutual Underwriting Association	
Immobilière Comète, S.à r.l., Luxembourg .....	10284	(Europe) Ltd, Luxembourg .....	10292
Inter Ikea Holding S.A., Luxembourg .....	10303	(The) Steamship Mutual Underwriting Association	
Key Asset Management S.A., Luxembourg.....	10289	(Europe) Ltd, Luxembourg .....	10317
M C M S.A., Modular Concept Management, Eh-		Stips Luxembourg S.A., Luxembourg .....	10318
lange-sur-Mess .....	10292	Tanus Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	10304
Manager, S.à r.l., Luxembourg .....	10309	Unicapital Investments IV (Management) S.A.,	
MGI Fisogest, S.à r.l., Luxembourg .....	10309	Luxembourg .....	10310
MGR Consulting S.A., Luxembourg .....	10284	Vienna II, S.à r.l., Luxembourg .....	10296
MGR Consulting S.A., Luxembourg .....	10284	Walk 3, S.à r.l., Luxembourg.....	10317
Nareco Finance S.A., Luxembourg .....	10274		

**ROBINSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.047.

L'Etude THEISEN & SCHILTZ dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ROBINSON HOLDING S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06285. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(088068.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.169.

*Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2005*

L'an deux mille cinq, le 25 juillet.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Medinger, employé privé, né à Pétange le 5 janvier 1979, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

2) Madame Pauline Fischer, sans profession, née à Trèves (Allemagne), le 18 juin 1934, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l. avec siège social à L-3396 Roeser 23, rue de l'Alzette, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 53.196, constituée par acte suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Alex Weber de résidence à Bascharage le 24 novembre 1985 publié au Mémorial C N° 75 du 13 février 1996, et modifiée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 320 du 6 mai 1999, le capital social ayant été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 567 du 11 avril 2002.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Stephan Adams né le 26 juin 1976 demeurant à D-66679 Losheim am See, de ses fonctions de gérant technique de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Volker Birk, né le 8 décembre 1967 à Trèves, demeurant Meierstrasse N° 12 D-54294 Trèves, aux fonctions de gérant technique de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06292. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(088072.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**NARECO FINANCE S.A., Société Anonyme (Société absorbante).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.778.

**NARECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (Société absorbée).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 27.195.

La fusion (projet de fusion publié au Mémorial C numéro 821 du 25 août 2005) est devenue définitive le 28 septembre 2005 et a entraîné de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et notamment la transmission universelle, tant entre NARECO, S.à r.l. - R.C. Luxembourg B 27.195 (La Société absorbée) et notre société NARECO FINANCE S.A. - R.C. Luxembourg B 72.778 (Société absorbante) qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, ainsi que la cessation d'existence de NARECO, S.à r.l. - R.C. Luxembourg B 27.195 (La Société absorbée), et la radiation définitive auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2005.

Certifié conforme

B. Moutrier

Notaire

(088117.3/272/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**GREEN BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 12,500.**  
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 109.245.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of the month of September at 14:00.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GREEN BETA, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13th July 2005 by deed of the notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and duly registered with the Luxembourg trade and Company Register under B 109.245.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Cintia Martins, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the sole shareholder of the Company declared that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two million Euro (EUR 2,000,000) (taking into account the cancellation of own shares below) by the issue of eighty thousand (80,000) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and a total aggregate subscription price of fifty-three million six hundred and ninety-two thousand and two hundred and seventy-one Euro (EUR 53,629,271); subscription to the new shares by the sole existing shareholder of the Company, GREEN ALPHA, S.à r.l., and payment of the total subscription price thereof by way of contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of GREEN ALPHA (without exception and nothing withheld) at the time of the relevant deed of capital increase of the Company as set out in more detail in the balance sheet of GREEN ALPHA, S.à r.l. (the «Contribution»), approval of the valuation of the Contribution at an amount of fifty-three million six hundred and ninety-two thousand and two hundred and seventy-one Euro (EUR 53,629,271), approval of the cancellation of own shares received in the Contribution, allocation of an amount of two million Euro (EUR 2,000,000) to the issued share capital account, of an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000) to the legal reserve (being 10% of the issued share capital) and the balance to the freely distributable share premium account, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

**Art. 5.**

The issued share capital of the Company is set at two million Euro (EUR 2,000,000) divided into eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

(B) Amendment of article 7 to read as follows:

**Art. 7.**

7.1. The Company is managed by a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of the number of members determined by the general meeting of shareholders by a resolution of shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon).

7.2. The board members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the board members are appointed for an undetermined period. The board members may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3. The board of managers can validly deliberate and act if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting.

7.4. The board of managers may appoint a chairman.

7.5. Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members with at least seven (7) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all board members. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

7.5. Meetings of the board of managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The board of managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all members of the board shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.6. Any board member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all board members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any board member may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another board member as his proxy. A board member may represent more than one of his colleagues.

7.7. Decisions of the board of managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the board members present or represented at the relevant meeting.

7.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the board, the chairman of the relevant meeting or by any two board members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or two board members.

7.9. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers.

7.10. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting.

7.11. The Company will be bound by the signature of any two board members of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers or by any two board members.

(C) Amendment of article 8 to read as follows:

**Art. 8.**

8.1. The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3. below, every person who is, or has been, a board member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(a) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(b) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(c) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any board members or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

(D) Addition of a new article 9 to read as follows and consequential renumbering of the following articles:

**Art. 9.**

No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the board members or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any board member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

(E) Amendment of the year end of the Company so as to provide for a first financial year from the date of incorporation to 30th April 2006 and thereafter each year from the 1st day of the month of May to the last day of the month of April of the following year and consequential amendment of the articles.

(F) Determination of the number of Board Members at five (5) members, confirmation of the mandate of the existing board members for an undetermined period and election of Mrs Ingrid Moinet, residing in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 5th December 1975, in Bastogne, Belgium and of Mr Desmond Mitchell, chartered accountant, residing in 123 Buckingham Palace Road, London SW1W 9SL, United Kingdom, born on 24th August 1957 in Wells, United Kingdom, each for an undetermined period so that the Board shall be composed as follows:

(i) Yann Duchesne,

- (ii) Julian Huxtable,
- (iii) Gerard Becquer,
- (iv) Ingrid Moinet, and
- (v) Desmond Mitchell.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two million Euro (EUR 2,000,000) by the issue of eighty thousand (80,000) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and a total aggregate subscription price of fifty-three million six hundred and ninety-two thousand and two hundred and seventy-one Euro (EUR 53,629,271) pursuant to the subscription and payment received by the Company as set out hereafter.

All new shares are subscribed to by the sole existing shareholder of the Company GREEN ALPHA, S.à r.l. against the contribution in kind of all the assets and liabilities of GREEN ALPHA (without exception and nothing withheld and for the avoidance of doubt any of its assets and liabilities which may exist as at the time of the present deed even without being described hereunder) as set out in more detail in the balance sheet of GREEN ALPHA, S.à r.l. (the «Contribution») including in particular without limitation:

- 500 shares representing 100% of the issued share capital amounting to EUR 12,500 of the Company GREEN BETA, S.à r.l.;

- cash at bank of EUR 54,200,000;
- liabilities vis-à-vis sundry creditors of EUR 10,101;
- liabilities of EUR 550,000;
- liabilities of EUR 10,628;
- liabilities vis-à-vis group companies of EUR 12,500.

Evidence of the Contribution in kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting noted that within the Contribution in kind above, the Company received 500 of its own shares which the meeting resolved to cancel with consequential share capital reduction by EUR 12,500 (so that the issued share capital is set at two (2) million Euro).

The meeting then noted that the above contribution in kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 12th September 2005.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities of GREEN ALPHA, S.à r.l., the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind being all the assets and liabilities without exception of GREEN ALPHA, S.à r.l. amounts to EUR 53,629,271).

Therefore it is proposed by the Board of Managers to the shareholder's meeting to value the assets and liabilities of GREEN ALPHA, S.à r.l. to EUR 53,629,271.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to approve the valuation proposed to be allocated as follows: EUR 2,000,000 to the share capital account, EUR 200,000 to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium. The meeting confirmed that such share premium shall be freely distributable.

Consequentially to the resolutions above the meeting resolved to amend article 5 as set out in the agenda.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend article 7 as set out in the agenda of the meeting.

*Third resolution*

The meeting resolved to amend article 8 as set out in the agenda of the meeting.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to add a new article 9 to read as set out in the agenda of the meeting and to renumber the following articles.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to amend the year end of the Company so as to provide for a first financial year from the date of incorporation to 30th April 2006 and thereafter each year from the 1st day of the month of May to the last day of the month of April of the following year and to consequentially amend article 12 (formerly article 11) to read as follows:

**Art. 12.**

The accounting year begins on 1st May of each year and ends on 30th April of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 30th April 2006.

*Sixth resolution*

The meeting resolved to set the number of board members at five (4) members and to confirm the mandate of the existing board members for an undetermined period. The meeting then resolved to appoint Mrs Ingrid Moinet and Mr Desmond Mitchell as additional board members for an undetermined period so that the board is composed as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Tax exemption - Expenses*

As the contribution in kind of all assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of GREEN ALPHA, S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg (a European Member State) to the Company,

the parties refer to the exemption of capital duty provided by article 4.1 of the law of 29th December 1971, all conditions of which are complied with.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital and premium are estimated at eight thousand Euro (EUR 8,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties here to, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suite la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douzième jour du mois de septembre à 14 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GREEN BETA, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 13 juillet 2005 par acte du notaire Joseph Elvinger, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.245.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Cintia Martins, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et l'associé unique de la Société a déclaré avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(A) L'augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000)(prenant en compte l'annulation de ses propres parts sociales) par l'émission de quatre-vingts mille (80.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et un prix total de souscription de vingt-trois millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze euros (EUR 23.629.271); souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique actuel de la Société, GREEN ALPHA, S.à r.l., et paiement du prix total de souscription par un apport en nature consistant dans tous les actifs et passifs de GREEN ALPHA (sans exception et sans rétention) au moment de l'acte d'augmentation de capital concerné de la Société, tels qu'indiqués de façon plus détaillée dans le bilan de GREEN ALPHA, S.à r.l. (l'«Apport»), approbation de l'évaluation de l'Apport à un montant de cinquante-trois millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze euros (EUR 53.629.271), approbation de l'annulation de ses propres parts sociales reçues lors de l'Apport, allocation d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000) au compte du capital social émis, d'un montant de deux cents mille euros (EUR 200.000) à la réserve légale (correspondant à 10% du capital social émis) et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable, modification subséquente de l'article 5 des statuts de la manière suivante:

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) divisé en quatre-vingts mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit moyennant une décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

(B) Modification de l'article 7 de la manière suivante:

**Art. 7.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance sera composé du nombre de membres déterminés par une décision des associés lors d'une assemblée générale des associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations qui s'en suivent).

7.2. Les membres du conseil sont nommés et révoqués de leur poste par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est prévue, les membres du conseil sont nommés pour une période indéterminée. Les membres du conseil pourront être réélus mais leur nomination pourra également être révoquée avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion.

7.4. Le conseil de gérance peut nommer un président.

7.5. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux membres du conseil moyennant avis de convocation donné au moins sept (7) jours avant la réunion, à moins que les affaires de la Société ne requièrent une période de préavis plus courte ou en cas d'urgence (réduit à 12 heures). Il pourra être renoncé à l'avis de convocation par un accord unanime donné par tous les membres du conseil par écrit ou par fax, câble, télégramme, email ou télex. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions individuelles tenues aux époques et lieux prescrits par un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

7.5. Les réunions du conseil de gérance pourront être tenues physiquement ou, dans toutes les circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Le conseil de gérance pourra, en plus, dans toutes les circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les membres du conseil auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, quelles soient formulées par écrit ou par voie de résolution circulaire transmise par courrier, porteur, courrier électronique ou télécopie.

7.6. Tout membre du conseil pourra participer à n'importe quelle réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les membres du conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à ladite réunion. Tout membre du conseil pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre membre du conseil comme son mandataire. Un membre du conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

7.7. Les décisions du conseil de gérance sont prises moyennant les votes favorables de la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion en question.

7.8. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance devront être signés par le président du conseil, le président de la réunion en question ou par deux membres du conseil. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le président du conseil ou deux membres du conseil.

7.9. Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration tombant dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du conseil de gérance.

7.10. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

7.11. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par le conseil de gérance ou par deux membres du conseil.

(C) Modification de l'article 8 de la manière suivante:

#### **Art. 8.**

8.1. Les membres du conseil ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

8.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 8.3. ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un membre du conseil ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui la rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été membre du conseil ou fondé de pouvoir ainsi que pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

8.3. Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque membre du conseil et n'affectera pas tout autre droit dont un membre du conseil ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet Article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent Article.

(D) Ajout d'un nouvel article 9 et renumérotation en conséquence des articles de la manière suivante:

#### **Art. 9.**

Aucun contrat ou transaction autre entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs membres du conseil ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout membre du conseil ou fondé de pouvoir de

la Société agissant en qualité de gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir en toute matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

(E) Modification de l'année comptable de la Société afin que la première année comptable débute à la date de constitution et se termine le 30 avril 2006 et que chaque année postérieure débute le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai et se termine le dernier jour du mois d'avril de l'année qui suit et modification en conséquence des statuts.

(F) Détermination du nombre de membres du conseil de gérance à cinq (5) membres, confirmation du mandat des membres du conseil actuel pour une période indéterminée et élection de Madame Ingrid Moinet, domiciliée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 5 décembre 1975, à Bastogne, Belgique et de Monsieur Desmond Mitchell, commissaire aux comptes, domicilié au 123 Buckingham Palace Road, Londres SW1W 9SL, Royaume-Uni, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, chacun pour une période indéterminée de sorte que le Conseil se compose de la manière suivante:

- (vi) Yann Duchesne,
- (vii) Julian Huxtable,
- (viii) Gerard Becquer,
- (ix) Ingrid Moinet, et
- (x) Desmond Mitchell.

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) par l'émission de quatre-vingts mille (80.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'un prix total de souscription de cinquante-trois millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze euros (EUR 53.629.271) conformément à la souscription et paiement reçu par la Société comme décrit ci-après.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique actuel de la Société, GREEN ALPHA, S.à r.l. en contrepartie d'un apport en nature de tous les actifs et passifs de GREEN ALPHA, S.à r.l. (sans exception et sans rétention et afin d'éviter tout doute tous les actifs et passifs qui peuvent exister à la date du présent acte même ceux qui ne seraient pas décrits ci-dessous) tel qu'indiqués de façon plus détaillée dans le bilan de GREEN ALPHA, S.à r.l. (l'«Apport») y compris en particulier et sans limitation:

- 500 parts sociales représentant 100% du capital social s'élevant à EUR 12.500 de la Société GREEN BETA, S.à r.l.;
- espèces en banque de EUR 54.200.000;
- dettes vis-à-vis de crédateurs variés de EUR 10.101;
- dettes de EUR 550.000;
- dettes de EUR 10.628;
- dettes vis-à-vis des sociétés du groupe EUR 12.500.

Preuve du transfert de la contribution en nature a été soumise au notaire instrumentant.

L'assemblée a pris note que parmi la Contribution en nature ci-dessus, la Société a reçu 500 de ses propres parts sociales. L'assemblée décide de les annuler et de réduire en conséquence le capital social de EUR 12.500.

L'assemblée a ensuite noté que l'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 12 septembre 2005.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Ayant analysé les avoirs de GREEN ALPHA, S.à r.l., le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'apport en nature consistant dans tous les actifs et passifs sans exception de GREEN ALPHA, S.à r.l. s'élève à cinquante-trois millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze euros (EUR 53.629.271).

Par conséquent, le Conseil de Gérance propose à l'assemblée des associés d'évaluer les actifs et passifs de GREEN ALPHA, S.à r.l. à EUR 53.629.271.»

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'évaluer l'apport à cinquante-trois millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze euros (EUR 53.629.271) et de l'affecter de la façon suivante: EUR 2.000.000 au compte de capital social, EUR 200.000 à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable. L'assemblée a confirmé que cette prime d'émission sera librement distribuable.

Suite aux résolutions décrites ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 de la manière indiquée dans l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 7 de la manière indiquée dans l'ordre du jour de l'assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 8 de la manière indiquée dans l'ordre du jour de l'assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé d'ajouter un nouvel article 9 dont le contenu est indiqué dans l'ordre du jour de cette assemblée et de renuméroter les articles suivants.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la fin de l'année comptable de la Société de sorte à ce que la première année financière débute à la date de constitution du 30 avril 2006 et ensuite chaque année à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois de mai jusqu'au

dernier jour du mois d'avril de l'année qui suit et de modifier en conséquence l'article 12 (anciennement article 11) de la manière suivante:

**Art. 12.**

L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de la même année. La première année comptable débute à la date de constitution de la Société et se termine le 30 avril 2006.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de membres du conseil à cinq (5) membres et de confirmer le mandat des membres du conseil actuels pour une période indéterminée.

L'assemblée a ensuite décidé de nommer Madame Ingrid Moinet et Monsieur Desmond Mitchell comme membres du conseil additionnels pour une durée indéterminée de sorte que le conseil est composé de la manière indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Exemption du droit d'apport - Frais*

Puisque l'apport en nature à la Société de tous les actifs et passifs (sans déduction ni exception) de GREEN ALPHA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg (un Etat de l'Union Européenne), les parties se réfèrent à l'exemption du droit d'apport prévu à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 dont toutes les conditions sont remplies.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et prime et sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Martins, C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 150S, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

J. Elvinger.

(090335.3/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

**GREEN BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.245.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(090336.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

**NEW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.529.

Avec effet au 21 septembre 2005, la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme NEW INVESTMENTS S.A.

Avec effet au 21 septembre 2005, Monsieur Carl Speecke, Monsieur Hans de Graaf et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur. Le 21 septembre 2005, MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a donné démission de sa fonction de commissaire aux comptes, pour l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06649. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088129.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Site de Belval.  
R. C. Luxembourg B 78.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Dockendorf / E. Reuter.

(088075.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Site de Belval-Ouest.  
R. C. Luxembourg B 78.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Dockendorf / E. Reuter.

(088076.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**SAILMORE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.268.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088079.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 44.440.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Signature.

(088081.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**DALEIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 63, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 62.072.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, volume 25CS, folio 61, case 3, que la société à responsabilité limitée DALEIDEN, S.à r.l. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 63, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.072, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 167 du 20 mars 1998, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par décision des associés.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

M. Thyès-Walch

Notaire

(088104.3/233/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**EUROPEAN CICCONE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.344.

## EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu le 3 janvier 2005 entre le CABINET D'AVOCATS PHILIPPE MORALES ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté et la société anonyme EUROPEAN CICCONE S.A. a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

CABINET D'AVOCATS PHILIPPE MORALES

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088089.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**EUROPEAN CICCONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.344.

## EXTRAIT

Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Maître Philippe Morales;
- AMERICAN INVESTORS CORPORATION.

A démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat:

- KARTHEISER MANAGEMENT, S.à.r.l.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

CABINET D'AVOCATS PHILIPPE MORALES

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088087.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**THE NILE GROWTH COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.985.

Suite à l'assemblée générale du 28 septembre 2005, sont renommés administrateurs:

Farid El Tobgui;  
Michael Weir;  
Hesham Tashkandi;  
Frank Savage;  
Edward D. Baker III;  
Abdel Aziz Hussien Hussien;  
Al-Elisa Waleed;  
Yves Prussen.

Est renommée réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088090.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**THE NILE GROWTH COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.985.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

(088078.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**MGR CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 44.942.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:

- Monsieur Pedro Juan Blach Servera, industriel, demeurant à Palma de Mallorca (Espagne),

- Monsieur Ricardo Blach Vizoso, industriel, demeurant à Londres (Grande-Bretagne),

- Monsieur Alvaro De La Mota Gomez-Acebo, avocat, demeurant à Madrid (Espagne).

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- La société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088094.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**MGR CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 44.942.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Signature.

(088092.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**IMMOBILIERE COMETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 23.798.

Monsieur le préposé est prié de noter la décision prise par le Conseil des Gérants en date du 30 septembre 2005.

Le Conseil des Gérants appelle:

Monsieur José Mouzon aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Pierre-Louis Colette, démissionnaire.

La nomination prend effet au 30 septembre 2005.

Pour extrait conforme

D. Brisbois

*Secrétaire Général*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088114.3/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**ELECTRICITE FOGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 111.117.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Rui Miguel Goncalves Ribeiro, électricien, né à Carnaxide/Oeira (Portugal), le 1<sup>er</sup> octobre 1975, demeurant à L-3481 Dudelange, 65, rue Gare-Usines.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'ELECTRICITE FOGO, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'électricien et commerce d'articles et de matériel électrique et électronique ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.**Art. 7.** a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2005.

*Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Rui Miguel Goncalves Ribeiro, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Monsieur José Fontes, technicien, né à Condeixa a Nova (Portugal), le 29 avril 1957, demeurant à L-1741 Luxembourg, 127, rue de Hollerich, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée;

- Monsieur Rui Miguel Goncalves Ribeiro, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2.- Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.M. Goncalves Ribeiro, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 2. – Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(090955.3/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**HYMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 93.951.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088098.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**STATE STREET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 86.832.

Suite à une assemblée générale du 26 septembre 2005, est nommé administrateur:  
Christian Faltz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088095.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**CMS S.A., COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 91.791.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088103.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**ECOINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 74.876.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 septembre 2005*

1. Messieurs André Wilwert, diplômé ICHEC, né le 24 février 1951, à Luxembourg, et Gérard Matheis, conseil, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, tous deux domiciliés professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par leur seule signature quant à cette gestion.

2. Monsieur André Wilwert, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC, né le 24 février 1951, à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

Monsieur Gérard Matheis, conseil, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué,

Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963, à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

*Commissaire aux comptes:*

La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre (en remplacement de la société INTERAUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour ECOINVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088115.3/528/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**ABCIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 81.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(088105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**RMC-CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(088110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS, EUROPÄISCHE GESELLSCHAFT FÜR DIE LEISTUNGS- UND KOSTENOPTIMIERUNG GEBÄUDETECHNISCHER ANLAGEN,****Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 22.842.

*Modification d'administrateur et de nom d'associés*

L'assemblée des associés statuant sur l'exercice 1998 constate la démission de Monsieur Ady Kieffer demeurant à L-1898 Kockelscheuer, rue de la Ferme, 19, de son mandat d'administrateur (Verwaltungsratmitglied) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'assemblée des associés constate que les associés suivants ont changé de dénomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004: A+P KIEFFER, S.à r.l. a été changé en A+P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l.

ZANDER KLIMATECHNIK, GmbH a été changé en M+W ZANDER - D.I.B. FACILITY MANGEMENT, GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088113.3/752/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**AG COM B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R. C. Luxembourg B 102.707.

En date du 25 août 2005, Monsieur Franck Birkenstock, gérant de sociétés, demeurant au 27, rue des Plâtriers, F-57410 Rohrbach-les-Bitche, a vendu cent vingt-quatre (124) parts sociales entièrement libérées de la société AG COM B, S.à r.l. à Monsieur Hubert Birkenstock, commercial, demeurant au 27, rue des Plâtriers, F-57410 Rohrbach-les-Bitche.

En date du 25 août 2005, Monsieur Franck Birkenstock, gérant technique de AG COM B, S.à r.l., démissionne de ses fonctions avec effet au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour AG COM B, S.à r.l.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088190.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**SOCADIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 102.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(088116.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**KEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 55, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.032.

«Le Conseil acte la démission de Monsieur Yves Huart de ses fonctions d'administrateur à compter du 30 septembre 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

*Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00741. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088118.3/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**GECALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.094.

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GECALUX, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 24 novembre 1984,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 365 du 22 avril 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.094.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle Bertrand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey avec effet à la date de l'acte notarié.

2.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg».

3.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, avec effet immédiat.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 aura la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, D. Bertrand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 octobre 2005.

P. Decker.

(090877.3/206/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**GECALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 octobre 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(090879.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 72.723.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 60 du 19 janvier 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 27 juin 2005 que l'assemblée a pris connaissance du décès de l'administrateur Monsieur Alessandro Schneider en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004 et qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, Président et Administrateur-délégué;

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4;

- Madame Adele Riva-Dell'Oglio, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4;

2) comme commissaire aux comptes:

- JPCA LIMITED, anciennement JP AUDIT LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB-SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02064. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088131.3/687/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

10291

**EUROLUX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 85.928.

M. Gerd Gebhard a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 15 septembre 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088122.3/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**SERVIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.516.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.30 heures.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088126.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**SERVIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.516.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 30 juin 2003*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.45 heures.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088125.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**SERVIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.516.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 30 juin 2004*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.35 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088124.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**M C M S.A., MODULAR CONCEPT MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 89.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MODULAR CONCEPT MANAGEMENT, en abrégé M C M S.A.*

Signature

(088127.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD,  
Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.669.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Rotterdam, Pays-Bas, le mardi 26 juillet 2005*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans:

- M. Lean, John Russell, 69, Crown Street, Bellingen NSW 2454 Australia,

- M. Juniel, Herbert Menno, Rosental 1A, D-28359 Bremen 1, Germany.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

M. Lean, John Russell, 69, Crown Street, Bellingen NSW 2454 Australia, Chairman & Director,

M. Ahrenkiel, Christian Jurgen, Oberhausweg 6, 3074 Muri Berne, Switzerland, Director

M. Balson, Charles Stanley, Flat 3, 102 Rochester Row, London, England, Director,

M. Dionisi, Bruno, Corsodogali 7/12, 16136 Genoa, Italy, Director,

M. Juniel, Herbert Menno, Rosental 1 A, 2800 Bremen 1, Germany, Director.

L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE S.A. Le mandat du réviseur d'entreprises indépendant viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006 statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088157.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**LA FINANCIERE SYREN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 111.118.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois dénommée SYREN HOLDING S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, représentée par Monsieur Claude Prat, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg, né le 26 août 1947 à Toulouse, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2005 à Luxembourg.

2. La société de droit luxembourgeois dénommée EXCELIANCE S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg 310, route de Longwy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412, représentée par Monsieur Claude Prat, précité, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2005 à Luxembourg.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LA FINANCIERE SYREN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Néanmoins, le conseil d'administration devra obtenir l'autorisation de l'assemblée générale pour pouvoir acquérir ou céder un actif d'une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR).

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année social - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille six, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société SYREN HOLDING S.A., prédite. ....	990 actions
2. La société EXCELIANCE S.A., prédite .....	10 actions
Total .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sa valeur de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

b) Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

c) La société EXCELIANCE S.A., prédite.

3. Est appelé aux fonctions d'Administrateur-délégué:  
Monsieur Claude Prat, prédit.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prédite.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 12 octobre 2005. P. Bettingen.

(090956.3/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**S.F. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 60.758.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

- Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs comme suit, pour la période expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2011:

\* Monsieur Koppes Marc, Dr.en sc.éco et soc., demeurant professionnellement à 7A am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess;

\* Madame Mireille Kronz, comptable, demeurant professionnellement à 7A, Am Brill à L-3961 Ehlang-sur-Mess;

\* Madame Elisabeth Drouet, comptable, demeurant professionnellement à 7A, Am Brill à L-3961 Ehlang-sur-Mess;

- Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'Administrateur-délégué:

Monsieur Koppes Marc, Dr.en sc.éco et soc., demeurant professionnellement à 7A am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess.

Certifié sincère et conforme

Pour S.F. IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088128.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**ELMO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 110.715.

—  
*Extrait des résolutions du Gérant Unique de la société prises le 30 septembre 2005*

Le Gérant unique d'ELMO INTERNATIONAL, S.à r.l. a enregistré le transfert des parts sociales comme suit:

- 63 parts sociales transférées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. à WIVERN HOLDINGS LIMITED ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar;

- 62 parts sociales transférées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. à LARCHWOOD PROPERTIES LIMITED ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ01092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088203.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**VIENNA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 12,500.**  
 Registered office: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.  
 R. C. Luxembourg B 111.122.

## STATUTES

In the year two thousand five, on the seventh day of October.  
 Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

VIENNA I, S.à r.l., having its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, hereby represented by Mrs Nathalie Campello, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled signed ne varietur by the attorney in fact of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **Art. 1. Corporate form**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

### **Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

### **Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

### **Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination VIENNA II, S.à r.l.

### **Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 6. Share capital - Shares**

#### **6.1 Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### **6.2 Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### **6.3 Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management**

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**

11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2 Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
VIENNA I, S.à r.l. . . . . .	500	12,500	100%	100%
Total . . . . .	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and six hundred Euro (1,600.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

The party appearing, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The Company will be administered by one Class A director:

- Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Bruxelles (Belgium) on 21 April 1962, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mrs Martine Gerber, lawyer, born on the 19th July 1965, at Saint-Dié (France) residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

and by one Class B director:

- Mr Koen Persyn, banker, born on August 23rd, 1944 in Mortsels, Belgium and residing in 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VIENNA I, S.à r.l., ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, ici représentée par Madame Nathalie Campello, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination VIENNA II, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social, Parts sociales**

##### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

## 6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

## 6.4 Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

## 6.6 Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

## Art. 7. Management

### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) n'est/est pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gestion, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

### 7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

### 7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gestion seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gestion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gestion, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gestion par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social, Comptes annuels**

##### 11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

##### 11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
VIENNA I, S.à r.l. . . . . .	500	12.500	100%	100%
Total . . . . .	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par deux gérants de catégorie A, à savoir:
- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Madame Martine Gerber, avocate, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- et un gérant de catégorie B, à savoir:
- Monsieur Koen Persyn, banquier, né le 23 août 1944 à Mortsel, Belgique et demeurant au 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 16 Grand-rue.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante, représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 91, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(090962.3/202/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

---

**BAKKER VAN VORST B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 94.477.

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 24 août 2005 que Monsieur Gerd H. Gebhard a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 septembre 2005.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00153. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088130.3/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**PREMOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 42, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 103.042.

*Procès-verbal de la décision du gérant prise en date du 22 septembre 2005*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au 42, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, il est mentionné que l'associé majoritaire et gérant unique de la société, M. Gavin Panella, est domicilié désormais au 42, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

G. Panella

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00152. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088132.3/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 49.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(088137.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

---

**INTER IKEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Coix.

R. C. Luxembourg B 38.952.

- Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 231 du 30 mai 1992.
- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 9 octobre 2000 selon acte fait sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil C n° 214 du 7 février 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 24 juin 2005 que:

- Monsieur Staffan Bohman, directeur de sociétés, demeurant à SE-11148 Stockholm, Houslagagatan, 5B, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

- le mandat du réviseur d'entreprises REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

*Pour la société*

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00561. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088133.4/687/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**ADVANCED RESEARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 60.159.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 septembre 2005 que la démission des administrateurs M. Gerd Gebhard et M. Romain Zimmer de leurs mandats est acceptée. L'assemblée nomme Mme Els-Mari Röste, née le 18 mars 1952 à S-Esk-Tuna, demeurant à Villa Fridhem, S-104 05 Stockholm, et la société du droit des îles Vierges Britanniques EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., n° IBC 200792, avec siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques. Leurs mandats termineront à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2011. Le mandat d'administrateur de M. Arnfinn Röste et le mandat de commissaire de la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2011.

En outre, il est mentionné que le siège social du commissaire aux comptes se trouve au 11, rue Hiel à L-7390 Blaschette depuis l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2000, publiée dans le Mémorial C n° 98 du 8 février 2001, page 4696.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00150. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088134.3/607/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.437.

*Extrait des résolutions de l'Associé-Gérant Commandité prises en date du 29 septembre 2005*

L'Associé-Gérant Commandité de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, aux fonctions de réviseur d'entreprises, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088250.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**TAUNUS HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 111.153.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAVERLAKE LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 675103 and having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented either by Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on September 30, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of TAUNUS HOLDINGS LIMITED.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand six hundred Great British Pounds (GBP 20,600) represented by eight hundred twenty-four (824) shares with a par value of twenty-five Great British Pounds (GBP 25) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, who should not necessarily be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of June and ends on the thirty-first of May.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of May, the accounts are closed and the managers shall cause to be prepared an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All of the eight hundred twenty-four (824) shares have been subscribed by SAVERLAKE LIMITED, pre-named.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twenty thousand six hundred Great British Pounds (GBP 20,600), so that this amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of May 2006.

*Expenses*

For the purpose of the registration, the capital is valued at thirty thousand one hundred and sixty-two Euro twenty-nine cents (EUR 30,162.29).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, owning the whole of the share capital, immediately after the incorporation, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed A Managers of the Company:

1) Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The following persons are appointed B Managers of the Company:

1) GFT DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342797, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342798, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3. The managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAVERLAKE LIMITED, une limited company constituée et régie par la loi des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 675103 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 30 septembre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TAUNUS HOLDINGS LIMITED.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille six cents Livres Sterling (GBP 20.600) représentée par huit cent vingt-quatre (824) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, associés ou non.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 mai de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les huit cent vingt-quatre (824) parts sociales ont été souscrites par SAVERLAKE LIMITED, pré-nommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées par un apport en numéraire pour un montant total de vingt mille six cents Livres Sterling (GBP 20.600), de sorte que cette somme est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 mai 2006.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente mille cent soixante-deux euros vingt-neuf cents (EUR 30.162,29).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société:

- 1) Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- 2) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Les personnes suivantes sont nommées Gérants B de la Société:

- 1) GFT DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342797 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- 2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342798 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

3. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Gauzès, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2005, vol. 433, fol. 34, case 9. – Reçu 301,62 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091072.3/242/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 45.031.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(088138.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**MGI FISOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 20.114.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(088139.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 95.614.

Il résulte d'une décision de l'associé unique, prise en date du 12 septembre 2005 de nommer Mme Françoise Magi, employée privé, domiciliée professionnellement au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuel aux fins d'engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088158.3/1629/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**PILS BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6240 Graulinster, 15, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 47.738.

Le bilan de clôture au 27 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(088140.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**AGENCE IMMOBILIERE LEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1F, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.224.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(088142.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**BOND IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, rue de la Cimenterie.  
R. C. Luxembourg B 85.741.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(088143.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**UNICAPITAL INVESTMENTS IV (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.108.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 29 avril 2005 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier (Président);
- Gérard Pfauwadel;
- Pierre-Alain Wavre;
- Andrew Marchant;
- Christopher Sharples.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS IV (MANAGEMENT) LUXEMBOURG S.A.*

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088277.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**ENCORE TRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 313,200.-.**  
 Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 111.262.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of October.  
 Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ENCORE PLUS PROPERTIES I, S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Benoît Rose, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal on October 10, 2005.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

### **Name - Corporate objectives - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the name of ENCORE TRIER, S.à r.l.

**Art. 2. Corporate Object.** The corporate object of the Company is:

- the acquisition, management and operating (by lease or otherwise) of Allecenter, Ostallee 3-5, 54290 Trier, Germany;

- any real estate related operations, in particular real estate promoting, buildings renovation, transformation, development of existing buildings, co-ownership, sale - in part or totally - of buildings under construction (achevé à terme ou en l'état futur d'achèvement), it being understood that these operations shall be related and limited to the immovable property referred to here above.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, related either directly or indirectly to the corporate object described above, and in particular the promoting of real estate and immovable property and any related operations.

The Company may also borrow and raise funds in order to achieve its corporate object. It can also grant loans to its affiliates in order to achieve its corporate object.

The Company may have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related object or which are likely to support the achievement of its object.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### **Capital - Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at three hundred and thirteen thousand two hundred Euro (EUR 313,200.-) represented by twelve thousand five hundred and twenty-eight (12,528) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 11 of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Each share is entitled to one vote.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Management - Shareholders - Statutory auditor

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for a limited or an unlimited duration. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 9.** In dealing with third parties and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 10.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority of managers present or represented by proxies. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 11. Shareholders' Decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

The holding of general meetings is not compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In this case, each shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 12. Statutory auditor.** If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board of one or more statutory auditors (commissaires) who need not to be shareholders. Such statutory auditor(s) (commissaire(s)) can be appointed if the number of shareholders does not exceed twenty-five. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) shall be subject to re-election at the time of the shareholder(s)'s decision on the annual accounts.

The powers and responsibility of the members of the supervisory board are determined by the Law.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 13. Financial Year.** The Company's financial year ends on the last day of December and the new financial year starts on the 1st of January of each year.

**Art. 14. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The Company's annual accounts must be submitted to the shareholder(s) for approval within the period provided for by law.

**Art. 15. Distribution Rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 16. Winding-up, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable law

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the last day of December 2005.

### Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, all the twelve thousand five hundred and twenty-eight (12,528) shares representing the capital have been entirely subscribed by ENCORE PLUS PROPERTIES I, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of three hundred thirteen thousand two hundred Euro (EUR 313,200.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand two hundred Euro (5,200.- EUR).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager(s) for an undetermined duration:

- Helen Garbutt, European Director, with professional address at 29, rue de Berri, F-75008 Paris;

- Stéphanie Duval, Associate Director, with professional address at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Gil Bar, Director, with professional address at No. 1 Poultry, London EC2R 8EJ;

- William Gilson, Director, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENCORE PLUS PROPERTIES I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Benoît Rose, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 10 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination ENCORE TRIER, S.à r.l.

**Art. 2. Objet Social.** L'objet social de la Société est:

- l'acquisition, la gérance et l'exploitation (par location ou autrement) d'un complexe (commerces + bureaux) appelé Allecenter, sis Ostallee 3-5, 54290 Trier, Allemagne;

- toutes opérations immobilières, notamment de promotion immobilière ou de rénovation d'immeubles, de transformation, d'aménagement de bâtiments existants, de mise en copropriété, de vente - par fraction ou en totalité - d'immeubles achevé à terme ou en l'état futur d'achèvement, étant précisé que ces opérations doivent se rapporter et se limiter au bien immobilier ci-dessus visé.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération industrielle, commerciale ou financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social tel que décrit ci-dessus, et en particulier la promotion immobilière et toute opération y relative.

La Société peut également emprunter et collecter des fonds afin de réaliser son objet social. Elle peut également octroyer des prêts à ses affiliés afin de réaliser son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trois cent treize mille deux cents euros (313.200,- EUR) représenté par douze mille cinq cent vingt-huit (12.528) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des votes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### Gérants - Associés - Commissaires

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés pour une durée limitée ou illimitée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

**Art. 9.** Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 10.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés par procurations. Un gérant peut être représenté par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initié à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes peuvent communiquer simultanément. Cette participation est réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Une telle décision peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants est valable et efficace de la même manière que si elle avait été prise lors d'un conseil dûment convoqué.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

**Art. 11. Décisions de(s) l'associé(s).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé reçoit le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprime son vote par écrit.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 12. Commissaire.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, la surveillance de la Société doit être confiée à un conseil de surveillance composé d'un ou plusieurs commissaires qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Des commissaires peuvent être nommés si le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Les commissaires sont soumis à réélection au moment de la décision de(s) l'associé(s) statuant sur les comptes annuels.

Les pouvoirs et responsabilité des membres du conseil de surveillance sont déterminés par la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 13. Exercice Social.** L'exercice social se termine le dernier jour du mois de décembre et l'exercice social suivant commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Art. 14. Résultats Sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les comptes annuels de la Société doivent être soumis pour approbation à (aux) l'associé(s) dans le délai prévu par la loi.

**Art. 15. Répartition des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Loi applicable**

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le dernier jour du mois de décembre 2005.

*Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cent vingt-huit (12.528) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ENCORE PLUS PROPERTIES I, S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois cent treize mille deux cents euros (313.200,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille deux cents euros (5.200,- EUR).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Helen Garbutt, Directeur Européen, ayant son adresse professionnelle au 29, rue de Berri, F-75008 Paris;
- Stéphanie Duval, Directeur Associé, ayant son adresse professionnelle au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Gil Bar, Directeur, ayant son adresse professionnelle au No. 1 Poultry, London EC2R 8EJ;
- William Gilson, Directeur, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Rose, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 92, case 3. – Reçu 3.132 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

G. Lecuit.

(092609.3/220/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

**819 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.323.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 23 août 2005 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 19 août 2005, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
CNPC INTERNATIONAL LTD. ....	125
Total .....	125

Luxembourg, le 23 août 2005.

B. Zech

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06039. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088144.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.669.

Le bilan au 20 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088169.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**ICN INTERNATIONAL HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(088170.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**EPI ADVISORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.075.

Le bilan de l'exercice pour la période du 17 mars 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(088174.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**PENNSYLVANIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 53.281.

EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088187.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**WALK 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.761.

Lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 23 août 2005, les gérants de la société WALK 3, S.à r.l. ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088217.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**STIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 111.154.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. DEMOKRITE DECONSTRUCTION, ayant son siège social à F-44100 Nantes, 13, avenue du Parc de Procé, ici représentée par Monsieur Marc Roussilhes, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Barthélémy Dinot, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. STIP TRAVAUX INDUSTRIELS SAS, ayant son siège social à F-57440 Algrange, Carreau de la Paix, ici représentée par Monsieur Marc Roussilhes, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Barthélémy Dinot, agissant en sa qualité de Directeur Général.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de STIPS LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger:

- tous les travaux de démolition, de construction, de démantèlement, de ferrailage, de carottage, de sciage, la dépose et le démontage de tous matériels et de tous immeubles et d'une façon générale, tous ouvrages terrestres et maritimes quels qu'ils soient;

- tous travaux de désamiantage;

- tous travaux de déblaiement, remblaiement et terrassement, défrichement, sondage, forage, terrassement de sols;

- toutes transformations de matériaux de recyclage, stockage, vente et acheminement après transformation;

- tous transports de matériaux ou matériel;

- la location de matériel et de véhicules;

- toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. DEMOKRITE DECONSTRUCTION, préqualifiée, une action . . . . .	1
2. STIP TRAVAUX INDUSTRIELS SAS, préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Antoine Darbois, ingénieur, né à Paris (France), le 2 juillet 1954, demeurant à F-75008 Paris, 61, rue Galilée, Président du conseil d'administration;
- Monsieur Henri Lorain, administrateur, né à Paris (France), le 21 juin 1941, demeurant à F-75008 Paris, 61, rue Galilée;
- Monsieur Marc Roussilhes, ingénieur, né à Toulouse (France), le 7 août 1967, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue Barthélémy.

*Troisième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Marc Roussilhes, prénommé, en qualité d'administrateur délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

*Quatrième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Muller, comptable, né à Luxembourg, le 21 avril 1951, demeurant à L-1182 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Roussilhes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 40, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091073.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

**PHOENIX BIOCYCLE INDUSTRIES A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.658.

Le siège social de la société PHOENIX BIOCYCLE INDUSTRIES A.G., Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 69.658, au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 6 septembre 2005.

29 septembre 2005.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

*Signatures*

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02434. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088208.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.